

PARLEMENTAIRES de BRUXELLES-BRABANT Wallon.

PV n°7 Séance du 05.12.2016.

Présents : MM De Greef, Gillard, Lamy, Loozen, Muylaert, Van Wallendael.

Excusé : M Dujardin.

Invités : MM Delchef (Pdt. AWBB), Flament (CdA-AWBB), Monsieur O (pdt.CP-BBw) nous prient d'excuser leur absence.

Vu l'absence excusée du Président, M Van Wallendael (vice-président) assure la direction de la séance.

1. Approbation du procès-verbal n°6 séance du 23.11.2016.A
 - 1.1. A modifier pt.3-3 : « Ces amendes sont incitatives, *mais il n'est plus possible* d'obtenir la licence de coach stagiaire *pour la saison suivante.* »
 - 1.2. Le procès-verbal est approuvé.
2. Correspondance.

La correspondance est parcourue.
3. Suivi des points discutés lors des dernières réunions.
 - 3.1. Inventaire des propositions de modifications statutaires pour l'AG-AWBB de mars 2017.

Echange de vues concernant :

 - PC16. Formalités administratives avant la rencontre.

En délibéré dans l'attente de précision des auteurs
 - PC32. 2. Licences de coaches stagiaires.

Vu l'entrée en vigueur en 2017-18 de la réforme des amendes pour absence de licence technique, instaurer - uniquement pour la saison 2016-2017 - un droit général de licence de coach-stagiaire valable une année, même pour ceux ayant déjà eu deux licences stagiaires.
 - Création d'un PC 53. Participation aux championnats pour les jeunes.

En délibéré dans l'attente de précision des auteurs.
 - PC54. Nomenclature des Championnats - PA32. Représentation.

Ajouter en championnat des Jeunes Provincial une série « spéciale » comme en Championnat seniors Provincial.
 - PM9. Désaffiliation administrative.

En vue de réduire l'usage de la mutation administrative pour éviter la mutation définitive, prévoir le paiement des droits de formation au club formateur même en cas de mutation administrative.
 - PJ36. Limitation du droit d'appel.

Introduction du préjudice moral lorsqu'un arbitre est victime de menaces ou de coups.
 - PJ48 Comparution-PJ56 Sanctions.

Marge d'appréciation concernant la suspension pour non comparution, à revoir, et prise en compte du problème généré par le fait que la suspension s'applique sans possibilité d'appel, ni de défense.
 - PF6. Frais des membres.

Préciser les modalités d'application et de contrôle des frais de déplacements des arbitres.
 - PF8. Compte courant.

Etalement des factures pour les nouveaux clubs.

 - Mise en place d'un contrôle d'office (des feuilles de rencontres) par le Dpt championnat et le CP, des membres suspendus par un organe judiciaire
 - Régime d'incompatibilités des arbitres, mise en oeuvre de l'article 45.4 du Règlement de jeu FIBA.
4. Tour de la province.
 - 4.1. Problématique de l'accès à la salle boulevard du Triomphe à Ixelles.

Le groupe souligne les difficultés d'accès aux installations pour les membres et les spectateurs des clubs visiteurs, alors que les mesures prises étaient dites « provisoires ».

5. Bilan de l'AG de l'AWBB du 26 novembre 2016.
 - 5.1. Les participants témoignent de leur satisfaction concernant le déroulement de cette AG, ils remercient la Commission financière pour l'analyse préparatoire du budget ainsi que le Directeur technique pour la présentation du Plan-programme 2017-2020.
6. Rapports de nos représentants siégeant dans les différents départements fédéraux et régionaux.
 - 6.1. Commission législative (M. Van Wallendael).

Information concernant les propositions de modifications statutaires présentées par les autres organes de l'AWBB.

 - PC89. Qualification d'un joueur d'âge.
 - PC53. Participation aux championnats.
 - PC56. Organisation des compétitions et rencontres de Jeunes.

Nos réactions seront communiquées à la Commission législative.
 - 6.2. Département arbitrage (M. Lamy)

Information concernant le projet d'établir un état de lieu de la potentialité des arbitres AWBB Prombas et Régionale 1.
7. Divers.
 - 7.1. Réforme du Championnat Régional Jeunes.

Réflexion concernant les informations reçues.

Prochaine réunion : le lundi 09 janvier 2016 à 19h30 locaux FRBB 1060 Bruxelles.

Y. Van Wallendael / Y. Lamy

